



éduscol



Ressources pour le Français Langue
de Scolarisation

Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

DES ELEMENTS DE PRECARITE n°1

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

Mineurs isolés

1 - Constats et recensement de pratiques de terrain

Prises en charge des Mineurs isolés (MIE) arrivants, organisées, faisant appel à des personnels à compétences complémentaires

LILLE : plateforme depuis 2005 (sous l'égide de la PJJ) : une réunion hebdomadaire → statut officiel de MIE, évaluation, puis une réunion par mois sur la plateforme → commission d'orientation, affectation en fonction des besoins scolaires et places.

CAEN: une plateforme virtuelle, implantée dans un collège : enregistrement du MIE → statut scolaire avec courrier officiel - prise de RDV pour évaluation – parcours sécurisé.

TOULOUSE : espace d'accueil : agent d'accueil bilingue – 1 professeur des écoles – 2 enseignants du second degré – 1 COP formé – évaluation en mathématiques et anglais/affectation en lycée.

MONTPELLIER : principe appliqué aux EANA 12-20 ans : espace d'accueil similaire à celui de Toulouse, si ce n'est qu'il n'y a pas présence du COP, mais d'un enseignant affecté à mi-temps à cet accueil et cette évaluation. Les mineurs isolés ne sont pas considérés comme une population à part des autres EANA. Ils sont affectés dans des UPE2A-Lycée, en fonction des places disponibles.

Leur scolarisation

SOMME et OISE : dans MGI, dispositifs fléchés FLE/FLS

Si le niveau en mathématiques atteint celui de 5^{ème} : inscription en 3^{ème}.

MONTPELLIER: inscription en UPE2A lycée, comme les autres élèves de plus de 16 ans. Création d'une UPE2A lycée de faible niveau (+/-NSA). A l'issue de l'année en UPE2A, affectation en LP via procédure pré PAM.

2 - Pratiques efficaces transférables/généralisables

- Mobilisation et réunion des compétences dans prise en charge : Nécessité d'une collaboration étroite, régulière, construite de façon claire au plan académique ou départemental, les responsabilités des uns et des autres étant inscrites de façon préalable. Psychologue rattaché à une association.
- ASE
- Spécialiste du droit des jeunes
- CASNAV
- CIO
- Généralisation de la prise en charge de certains profils scolaires) par la MGI, dans chaque académie.

3 - Difficultés rencontrées/obstacles et freins

- MIE : leur niveau scolaire, leur âge
- Prise en charge des NSA : leur devenir scolaire, professionnel, urgence, quelles priorités ?
- Dispositifs et classes ordinaires saturés : attentes, manque de fluidité, blocages, constat général.
- Refus de principe d'un certain nombre de MGI de considérer les EANA comme un public-cible.

- Devenir, rôle des MGI : financement en baisse, (NICE, à moyens constants depuis 5 ans).
- Acheminement des EANA / lieux d'évaluation.
- Financement.
- Problème du volant d'heures pour prise en charge des EANA isolés et élèves en LP ayant encore des besoins spécifiques.
- Dispersion de ce public après orientation : comment retrouver les élèves (problème des besoins spécifiques)? Ne sont pas toujours rapidement identifiés, retard dans prise en charge spécifique.
- Prise en charge du FLE/FLS: statut des professeurs, qualification, vivier (RENNES).

Enfants allophones des bidonvilles

1 - Constats et recensement de pratiques de terrain

Les obstacles à la scolarisation

- Problème de recensement : qui fait quoi ? Les CASNAV n'ont pas connaissance des enfants non-scolarisés.
- L'accueil : on constate en ce moment des refus d'inscription par les mairies, des refus de la part des écoles (systèmes de quotas), des démarches compliquées pour les inscriptions, véritables obstacles à la scolarisation.
- Des obstacles matériels : transport, cantine, refus de monter des dossiers de bourses par certains établissements...
- Absence d'UPE2A dans les secteurs concernés ou manque de places dans les UPE2A ou les écoles.

2 - Pratiques efficaces transférables/généralisables. Propositions.

- Création indispensable de postes de médiateurs scolaires, mandatés par l'Education Nationale (NB : la fonction de médiateur est citée dans la circulaire des EFIV mais pas dans celle des allophones ; Or les enfants des bidonvilles sont des allophones, qui, plus encore que les autres allophones, nécessitent d'être accompagnés par des médiateurs interprètes scolaires. L'initiative en a été prise à Bordeaux (détachement d' 1/2 poste d'enseignant et bientôt un autre 1/2 poste). Lien permanent indispensable avec les familles.
- Création de postes brigades UPE2A susceptibles d'apporter le soutien en cas de changement d'école liée à une évacuation.
- Création d'UPE2A autant que de besoins, répartition en fonction des territoires. Répartition équilibrée.
- Formation des enseignants aux problématiques interculturelles, à la connaissance et la reconnaissance des publics et à l'alphabétisation.
- Suivi des élèves au-delà de la 1ère année.
- Partenariat indispensable avec les collectivités locales pour toutes les questions matérielles et sociales (mairie, conseils généraux).

3 - Marges de progression et leviers envisageables

Réactivité, adaptabilité, souplesse, pragmatisme, exemples ou suggestions

- Brigade de soutien aux écoles → mobilité des postes inscrite dans les lettres de mission.
- MONTPELLIER, GRENOBLE : pour éviter situation d'attente, création d'un module de 6 semaines = « sas » avant affectation (1 poste et 1 animateur)

- RENNES : création d'un module spécifique/afflux de MIE
- Concertation : chefs d'établissement associés dans les décisions d'affectation, excellent levier (prise de responsabilité).
- Création d'UPE2A /+ de 16 ans NSA, « Formation sur objectifs spécifiques » (FOS) par exemple CRETEIL.
- Module de FLE/FLS dans dispositif MGI.

Synthèse et engagements souhaités

Points de consensus et préconisations

- Les enfants des bidonvilles ne sont pas des EFIV, ils sont des **allophones** nouveaux arrivants et relèvent donc de la circulaire EANA. Toutefois l'écart des familles par rapport à l'école rend la médiation scolaire indispensable : Besoin de postes de **médiation mandatés** par EN (ex : BORDEAUX = un demi-poste premier degré).
- Principe de **l'affectation immédiate** valable pour 2 publics spécifiques, EANA et EFIV, - ou + de 16 ans (qu'ils soient MIE ou non).
- Nécessité de **clarifier les responsabilités** : académiques, départementales tout en tenant compte des histoires locales.
- Nécessité de travailler en partenariat avec les instances publiques locales. Ne pas se défausser sur les associations.
- Pilotage identifié/situation d'urgence.
- Pilotage national/CASNAV (mutualisation, harmonisation des pratiques, mise en ligne de fiches descriptives des pratiques et espaces d'accueil)
- Collaboration étroite CASNAV/CIO/.
- Implication nécessaire des MGI.
- Formation des professeurs : médiation, interculturel, alphabétisation, mobilité.
- Révision des tests d'évaluation.

Points de divergence et propositions à trancher

- Enfants allophones des bidonvilles non-inscrits et non recensés (aucun état des lieux) → le recensement, l'incitation et l'aide à l'inscription relèvent-ils des associations ou de l'Education nationale ?
- Comment faire en sorte que l'EN (CASNAV) soit systématiquement associée aux travaux des commissions régionales DIHAL ?